LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE "Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°330 DU 8 AU 14 AOÛT 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée et 24 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 2 femmes tuées.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES ……3

I.1.DU DROIT A LA VIE.....3

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....3

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS 3

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES. 3

I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE.....3

I.2.DU DROIT A LA LIBERTE 4

I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....4

I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT 4

II. DE LA GOUVERNANCE.....4

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....5

IV. CONCLUSION.....6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS *: Centre de Santé*

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie*

CNL *: Congrès National pour la Liberté*

COMEBU *: Comptoir Minier et d'Exploitation du Burundi*

ECOFO *: Ecole Fondamentale*

INSS *: Institut nationale de la Sécurité Sociale*

MFP *: Mutuelle de la Fonction Publique*

OPJ *: Officier de Police Judiciaire*

SNR *: National de Renseignement*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES SUITE PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 10 août 2022, vers 7 heures, dans un champ de manioc, sur la colline Rugunga, commune et province Bubanza, un corps sans vie d'un jeune garçon prénommé Kévin, âgé de 14 ans, habitant sur la colline Cimbizi, zone Buvyuko, de la même commune, a été retrouvé. Selon des sources sur place, les parents de Kevin l'avaient envoyé au marché pour acheter de la farine la veille mais il n'est pas retourné à la maison. Selon les mêmes sources, le corps sans vie a été inhumé par sa famille à cette même date à Cimbizi. Les mobiles et les auteurs de ce meurtre restent inconnus.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Ruyigi

Dans la nuit du 7 au 8 août 2022, vers 20 heures, sur la colline Ruhengeri, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, un corps sans vie de Marie Goreth Nahimana, âgée de 50 ans, cultivatrice, a été retrouvé décapité par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des gens non identifiés se sont introduits dans la maison de la victime et l'ont tuée à l'aide des machettes. Selon les mêmes sources, la tête n'a pas été retrouvée.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un nouveau-né jeté en commune Vyanda, province Bururi

En date du 7 août 2022, sur la colline Nyakabenga, commune Vyanda, province Bururi, Thieryve Ngabirano, fille mère de deux enfants, a été surprise en train de jeter son nouveau-né dans une latrine de l'ECOFO Vyanda. Selon des sources sur place, cet enfant a été retiré de cette toilette encore en vie et évacué au CDS Rweza ainsi que sa mère. La présumé auteure a été arrêtée par la police et conduit au cachot du commissariat communal à Vyanda.

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Deux personnes mortes en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 9 août 2022, vers 20 heures, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, sur le site d'extraction de minerais de la société COMEBU, Simon Bimenyimana, âgé de 47 ans et Cyprien Minani, âgé de 54 ans, tous originaires de la colline Kirehe, zone Kabarore sont morts suite à l'éboulement de terre. Selon des sources sur place, les victimes qui travaillaient pour la société COMEBU sont morts lorsqu'ils étaient en train d'extraire des minerais. Selon les mêmes sources, après le constat effectué par l'OPJ Ndayihimbaze Innocent, les cadavres ont été évacués vers le CDS Ryamukona.

I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune et province Rutana

Dans la nuit du 9 au 10 Août 2022, à l'hôpital de Rutana, commune et province de Rutana, Ménédore Nijimbere, âgée de 43 ans, résident au quartier Gifunzo, de la même colline est morte suite aux coups et blessures lui infligés par son mari, Colonel de police Nicolas Nikoyagize, ex-PMPA, prestant dans la municipalité de Bujumbura. Selon des sources sur place, cette femme qui travaillait à la bibliothèque du Lycée communal de Gifunzo, n'était pas en bon terme avec son époux qui l'accusait de ne pas mettre au monde. Selon les mêmes sources, la victime a été battue à mort au cours des bagarres qui ont éclaté dans la nuit du 9 au 10 août 2022. L'auteur de ce meurtre n'a pas été inquiété.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural[1]

En date du 27 juin 2022, vers 8 heures, sur la colline 13ème transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Juvénal Ntamarerero, membre du parti CNL, originaire de la province Cibitoke, résident sur cette colline, a été arrêté par Gaston Singora, chef de cette zone. Selon des sources sur place, sur cette même transversale, la victime a été embarquée et conduite au cachot du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, par Salvator Ihorihoze, responsable du SNR en province Bujumbura rural, à bord de son véhicule. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'avoir participé à Cibitoke à la célébration du troisième anniversaire du parti CNL dont les festivités ont été rehaussées par Honorable Agathon Rwasa, Représentant légal dudit parti.

I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Vingt-quatre membres du parti CNL arrêtés par des Imbonerakure en province Kirundo

En date du 14 août 2022, au centre de négoce de Munzenze-Mpuzamahanga, colline Murama, commune et province Kirundo, un groupe d'Imbonerakure commandés par un certain Kigamba, a arrêté les membres du CNL (des danseurs intore) qui se rendaient à Kirundo dans les cérémonies du 3ème anniversaire de leur parti. Selon des sources sur place, ils ont passé 3 heures alors qu'ils avaient la permission et il a fallu l'intervention des militaires du camp Mutwenzi pour débloquer la situation. Selon les mêmes sources, le matériel de ces danseurs intore qui avait été confisqué par ces Imbonerakure n'est pas encore retrouvé.

II. DE LA GOUVERNANCE

Deux administrateurs suspendus en province Bujumbura rural

En date du 9 août 2022, l'administrateur de la commune Kanyosha, province Bujumbura rural a été suspendu de ses fonctions par une ordonnance ministérielle du ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Selon cet ordonnance, Geneviève Ntahomvukiye est accusée de manquements graves entre autres la violation du code des marchés publics par l'attribution irrégulière du marché des cahiers de ménage ; le détournement des cotisations du personnel à l'INSS et à la MFP ; la violation du manuel des procédures administratives et financières en procédant aux dépenses communales en dehors du circuit normal ainsi que la falsification des procès-verbaux du conseil communal. Signalons qu'en date du 28 juillet 2022, le même ministre avait suspendu un autre administrateur de la commune Mutambu, province Bujumbura Rural. Selon l'ordonnance ministérielle, Jean Pierre Niyongabo a été accusé de la mauvaise gestion. Des informations en provenance de cette commune indiquent que cet administrateur a été accusé d'un détournement d'une somme de 80 millions destinée aux coopératives de 8 collines se trouvant dans cette commune.

Fraude d'examen en commune Bugendana province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2022 indique qu'en date du 11 juin 2022, sur la colline Rwingiri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Jean Baptiste Twagirayezu, enseignant à l'ECOFO Rwingiri a subtilisé un examen de Mathématiques pour le donner à sa belle -sœur, Yvette Irankunda, élève de la 7ème année. Trois jours après, les autres élèves ont soulevé la question aux autres enseignants ce qui a failli perturber les activités pédagogiques qui avaient commencé en date du 13 juin 2022. En date du 20 juin 2022, le Directeur lui aussi beau-frère de l'enseignant Jean Baptiste a organisé une réunion d'urgence pour calmer la situation. Les enquêtes menées ont prouvé que c'est Jean Baptiste qui a donné

[1]Le cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo comme arrestation arbitraire. En date du 28 juillet 2022, sa famille est allée au cachot du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie pour le chercher mais ne l'y a pas trouvé. En date du 29 juillet 2022, la même famille est allée à la prison de Mpinda mais il n'était pas là aussi. Juvénal Ntamarerero a été enlevé du cachot du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie vers une destination inconnue.

l'examen à sa belle-sœur. L'élève et l'enseignant ont tous avoué la faute devant les autres enseignants et en présence du Directeur de l'école. Celui-ci a obligé l'auteur d'acheter de la bière pour que l'affaire ne s'arrête qu'au niveau de l'école. Face à cette situation, les autres enseignants ont demandé l'intervention du DCE mais en vain, arguant qu'il faut respecter la décision prise par le Directeur de l'école.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Un incendie en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 12 août 2022, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi au marché de Buhiga, un incendie a ravagé cinq kiosques remplis de marchandises. Selon des sources sur place, l'origine de cet incident a été une batterie de téléphone qui a explosé étant en charge et le feu a attaqué d'autres téléphones qui étaient en charge. Les autres marchandises ont été vite attaquées dans un kiosque appartenant au prénommé Paul, âgé de 33 ans qui n'était pas sur place et dont le kiosque était fermé.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.